

DECLARATION SUR LA SITUATION AU MALI

12^E SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET

**(SESSION DES NOUVEAUX DEFIS ET OPPORTUNITES
CROISSANTES)**

LE CAIRE, REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE,

25-26 RABI-AL-AWWAL 1434 H (6 ET 7 FEVRIER 2013)

DECLARATION SUR LA SITUATION AU MALI

12^E SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET

(SESSION DES NOUVEAUX DEFIS ET OPPORTUNITES CROISSANTES)

Le Caire, République arabe d'Egypte,

25-26 Rabi-al-awwal 1434 H (6 et 7 février 2013)

Bismillahi Errahmani Errahim

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays Membres de l'Organisation de Coopération islamique, réunis au Caire, Egypte, les 6 et 7 février 2013 (25-26 Rabi-al-awwal 1434 H), à l'occasion de la 12^{ème} Session de la Conférence islamique au Sommet, à l'aimable invitation de Son Excellence Docteur Mohamed Morsy, Président de la République arabe d'Egypte,

Ayant examiné les récents développements en République du Mali en nous basant sur la responsabilité de la Oummah islamique de prouver sa solidarité totale avec le Mali,

Réitérant notre plein engagement à préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République du Mali,

Attachés aux principes et objectifs de la Charte de l'OCI notamment en ce qui concerne la préservation de l'unité nationale des Etats membres, la souveraineté et l'intégrité territoriale,

Rappelant nos résolutions précédentes sur la situation au Mali et notamment celles adoptées par la 4^{ème} Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 26 et 27 ramadan 1433H (14-15 août 2012), à Makkah al-Mukarama, et celles de la 39^{ème} Session de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue du 1 au 3 Muharram 1434H (15-17 novembre 2012), à Djibouti, République de Djibouti,

Profondément préoccupés par la situation sécuritaire prévalant en République du Mali et également par la détérioration continue de la situation humanitaire dans le Nord de nature à être une sérieuse menace à la sécurité et à la stabilité du Mali, de la région et au-delà,

Nous condamnons fermement les actes perpétrés par les divers groupes et mouvements terroristes, ainsi que les réseaux transnationaux du crime et du trafic de drogue organisés, qui représentent une vraie menace à la sécurité et

la stabilité du Mali et de la région dans son ensemble, visant à déséquilibrer l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République du Mali;

Nous réitérons notre condamnation ferme de toutes les attaques perpétrées par la coalition des terroristes armés et des groupes criminels contre la ville de Konna dans la région de Mopti le 10 janvier 2013. A cet égard, nous nous félicitons de l'assistance rapide fournie par les gouvernements amis et frères en réponse à la demande du Mali;

Nous réaffirmons notre complète solidarité avec le peuple du Mali et le Gouvernement d'union nationale; et **réitérons** notre soutien ferme aux efforts déployés actuellement destinés à rétablir l'intégrité territoriale du pays et restaurer l'autorité de l'Etat, par la République du Mali sur l'ensemble de tout son territoire national. A cet égard, nous prenons note de l'adoption de la résolution 2085 (2012) par le Conseil de Sécurité des Nations Unies qui définit une approche globale pour résoudre cette crise multidimensionnelle, en sus des initiatives entreprises actuellement par l'Union africaine et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest; (CEDEAO)

Nous demandons avec insistance un déploiement diligente de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA), et **invitons** les Etats membres à à fournir un soutien logistique et financier à cette mission; et **exhortons** les Etats Membres ainsi que les organisations humanitaires internationales crédibles à fournir l'aide humanitaire nécessaire, en vue d'alléger la souffrance des millions de réfugiés et des personnes déplacées au Mali et dans la région sub-saharienne. **Nous exprimons** également notre gratitude aux pays ayant consenti des contributions au terme de la Conférence des donateurs tenue le 29 janvier 2013 à Addis Abeba ;

Nous félicitons le Gouvernement d'Union nationale de transition pour avoir élaboré une feuille de route et l'Assemblée nationale pour l'avoir adoptée et **nous exhortons** à sa mise en œuvre par l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres, transparentes, crédibles, et à l'adoption d'une approche détaillée, prenant en compte toutes les dimensions de cette crise. **Nous insistons** encore une fois sur l'importance du soutien aux efforts de développement dans la région du Sahel en général et au Mali en particulier et **invitons** les Etats membres à accorder le soutien et l'assistance nécessaires pour l'aider à réaliser son objectif;

Nous condamnons fermement les actes haineux perpétrés par les groupes et les organisations terroristes contre la population civile, de même que **nous dénonçons** vigoureusement tous ces actes terroristes qui portent atteinte aux valeurs de paix, de tolérance et de modération préconisés par l'Islam;

Nous condamnons en outre la destruction des sites culturels à Tombouctou, notamment ceux classifiés par l'UNESCO considérés comme patrimoine commun et nous faisons appel à l'ISESCO pour participer à la protection et à la conservation de cet héritage;

Nous invitons tous les Etats membres à consentir immédiatement un soutien financier et une assistance pour le développement du Mali dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée; y compris par la possibilité d'établir un Fonds Spécial à cette fin, sur une base volontaire en vue de consolider le développement économique du Mali.

Nous invitons le Secrétaire général de l'OCI à élaborer, en consultation avec le Gouvernement du Mali, l'Union africaine, la CEDEAO et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, une stratégie destinée à la reconstruction et à l'assistance économique post conflit, en vue du développement durable du Mali;

Nous décidons de mettre en place un Groupe de contact de l'OCI sur le Mali au niveau ministériel afin de suivre étroitement le développement de la situation au Mali.

=====